AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0932
FR0000075343-FS0435

20 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 avril 2016, complété notamment par un courrier reçu le 20 avril 2016, la société civile RMC[1] (431 route de Creil, 60270 Gouvieux) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 avril 2016, le seuil de 15% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir individuellement 541 360 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 18,10% du capital et 16,11% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte de cessions d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE préalablement détenues par des membres du groupe familial Roturier au profit de la société RMC.

 À cette occasion, le groupe familial Roturier n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 13 avril 2016, 928 682 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1 276 004 droits de vote, soit 31,05% du capital et 37,97% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC	541 360	18,10	541 360	16,11
Danielle Roturier	218 620	7,31	437 240	13,01
Mathieu Roturier	65 760	2,20	104 020	3,09
Jean-Pierre Roturier	52 932	1,77	105 864	3,15
Camille Roturier	50 010	1,67	87 520	2,60
Total famille Roturier	**928 682**	**31,05**	**1 276 004**	**37,97**

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société RMC déclare :

 - la société RMC a financé en totalité cette acquisition par recours à un prêt bancaire au taux de 2,13%, dont M. et Mme Roturier se sont portés caution personnelle ;

 - l'acquéreur est la société RMC, laquelle fait partie du groupe familial composé de M. Jean-Pierre Roturier, Mme Danielle Roturier, Mme Camille Roturier et M. Mathieu Roturier ;

[1] Contrôlée à 99,99% par M. Jean-Pierre Roturier, le solde étant détenu par des membres de la famille Roturier.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 3 360 991 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la présente acquisition de titres correspond à une opération de reclassement à l'intérieur du groupe familial ; la société RMC n'envisage pas de renouveler cette opération ponctuelle de cession de titres EUROMEDIS GROUPE à l'intérieur du groupe familial Roturier ; et n'envisage pas de poursuivre les acquisitions d'actions EUROMEDIS GROUPE ;

- la société RMC dispose déjà du contrôle de la société avec le groupe familial ;

- aucune stratégie particulière n'est envisagée vis-à-vis de l'émetteur, la société RMC étant une société civile de gestion ayant un but exclusivement patrimonial afin d'éviter les risques d'une indivision successorale ;

- la société RMC n'envisage aucune modification de la stratégie ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- RMC n'est partie à aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- RMC n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société de l'émetteur ;

- RMC n'envisage pas de demander sa nomination ni celle d'une ou plusieurs personnes comme membres du directoire ou du conseil de surveillance. »
